

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DU CROISTY

Nombre de membres afférents au CCAS : 9 – en exercice : 9 – ayant pris part à la délibération : 8

N° 01/28.04.26

L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit avril, à dix-huit heures trente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur GRY René.

Date de convocation : 21 avril 2026.

Présents : René GRY, Amélie DUPRE, Gaël GUEGUEN, Isabelle PRIGENT, Yvette JUBERAY, Simone MAERTENS, Annie MOIZAN, Sandrine SIVY.

Absente et excusée : Françoise DESMOULIERES

Madame Amélie DUPRE a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Installation du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) et élection d'un(e) vice-président(e)

Monsieur le Maire de la commune de Le Croisty rappelle que, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles (article L123-6 et R123-7), le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé comme suit :

Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration.

Par délibération du 21 mars 2026, le Conseil Municipal a désigné :

- Amélie DUPRE,
- Françoise DESMOULIERES,
- Gaël GUEGUEN,
- Isabelle PRIGENT

membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Par arrêté du 21 avril 2026, en sa qualité de Maire, il a procédé à la nomination des membres suivants :

- Yvette JUBERAY
- Simone MAERTENS
- Annie MOIZAN
- Sandrine SIVY

Après avoir procédé à l'appel nominatif de chaque membre, Monsieur le Président déclare installé le nouveau conseil d'administration du C.C.A.S.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à élire, en son sein, un(e) vice-président(e) chargé(e) de présider les séances en son absence et propose la candidature de Monsieur GUEGUEN Gaël.

Au moyen d'un vote à main levée, Monsieur GUEGUEN Gaël est élu Vice-Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

A Le Croisty, le 28/04/2026
Pour extrait conforme,

Le Président,

Gry René.



Acte rendu exécutoire après

dépôt en Sous-préfecture